



**MAIRIE DE
VILLEVEYRAC**

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE L'HERAULT

**COMPTE-RENDU
SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
12 AVRIL 2023 à 18 HEURES 30**

L'an deux mille vingt et trois, le douze avril, à dix-huit heures trente, le conseil municipal de la commune de VILLEVEYRAC, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur le Maire.

Étaient présents : MORGO C. GUIRAO F. PEYSSON S. RUBIO A. GRANIER S. DE LA TORRE J. MICHELON C. JACQUEL D. GRANDSIRE D. MOUNERON C. VALETTE J. DANTAN D. DAUTHERIBES ML. MARTINEZ E. DE NITTO J. GARCIA M. FOUREAU J. VALLAT S. DECOBERT V. MARQUES E. PUECH S.

Étaient absents : MALAISE M. SERRE B. LAUS F. JULIEN E. DURAND ML. SEVERAC JM.

Procurations : SERRE B à PEYSSON S
MALAISE M. à MOUNERON C

Secrétaire de séance : Madame VALETTE Joëlle

POINTS DE L'ORDRE DU JOUR DE LA SEANCE :

1. Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 15/03/2023
2. Désignation d'un secrétaire de séance
3. Délégation du Conseil Municipal au Maire
4. Autorisation signature – Convention de groupement de commandes SETE AGGLOPOLE MEDITERRANEE – 2023/2024
5. Vote du Compte Administratif et du Compte de Gestion 2022
6. Affectation des résultats 2022
7. Vote des taux d'imposition 2023
8. Vote du budget primitif 2023
9. Subvention Palaios- fouilles archéologiques 2022
10. Rénovation énergétique du groupe scolaire La Capitelle
11. Bail rural Monsieur GARCIA
12. Autorisation signature - convention Scène nationale de Sète du bassin de Thau

1-APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 15/03/2023

Le procès-verbal de la séance du 15 mars 2023 a été approuvé à l'unanimité.

2- DESIGNATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE

Madame VALETTE Joëlle

3- DELEGATION DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE

En vertu de l'article L2122-22, Le Maire informe le conseil municipal des décisions prises dans le cadre des délégations reçues, ainsi qu'il est prévu à l'article L2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales

-Décision du Maire relative à la concession d'un terrain dans le cimetière communal de Villeveyrac (Mme VIALARD Lucette)

- Décision relative à la délivrance d'une concession dans le cimetière communal (Mme RUFFIÉ Simone)



4- AUTORISATION SIGNATURE – CONVENTION DE GROUPEMENT DE COMMANDES – SETE AGGLOPOLE MEDITERRANEE – 2022/2023

Le conseil Municipal approuve les termes de la convention constitutive de groupement de commandes publiques entre les membres susmentionnés pour les consultations Carburants, Fournitures scolaires, Gardiennage de bâtiments et sécurisation des manifestations, Fournitures de produits d'hygiène, Entretien des gazons synthétiques et Signalisation routière.

Rapporteur : Monsieur Le Maire – adopté UNANIMITÉ

5- VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF ET DU COMPTE DE GESTION 2022

Le conseil Municipal adopte le compte de gestion administratif et le compte de gestion 2022.

Rapporteur : Monsieur Fabien GUIRAO – adopté UNANIMITÉ

6- AFFECTATION DES RESULTATS 2022

Le conseil Municipal décide d'affecter le résultat de la section de fonctionnement de l'exercice 2022 (562 866.83€) du budget de la ville de Villeveyrac au budget primitif 2023, comme suit :

- Recettes compte 002 « Résultat de fonctionnement reporté »	120 000.00 €
- Recette compte 1068 « Excédent de fonctionnement capitalisés »	442 866.83€

Rapporteur : Monsieur Fabien GUIRAO – adopté UNANIMITÉ

7- VOTE DES TAUX D'IMPOSITION 2023

Le conseil Municipal décide de fixer les taux d'impositions des taxes locales comme suit

- Taxe sur le Foncier Bâti à 47,24 %
- Taxe sur le Foncier Non Bâti à 89,78 %
- Taxe d'habitation sur les résidences secondaires à 19,77 %

Rapporteur : Monsieur Fabien GUIRAO – adopté UNANIMITÉ

8- VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2023

Le conseil Municipal décide du Budget Primitif 2023 de la commune de Villeveyrac

Libellés	Section de Fonctionnement	Section d'Investissement	TOTAL DU BUDGET
Dépenses	4 353 105	3 422 493,56	7 775 598,56
Recettes	4 353 105	3 422 493,56	7 775 598,56

Rapporteur : Monsieur Fabien GUIRAO – adopté UNANIMITÉ

9- SUBVENTION PALAIOS – FOUILLES ARCHEOLOGIQUES 2022/2023

Le conseil Municipal décide d'accorder une subvention exceptionnelle de 1 500€ couvrant les frais d'hébergement et du repas du soir pour les fouilles archéologiques effectuées du 3 au 15 juillet 2023 inclus sur le site de l'Olivet.

10- RENOVATION ENERGETIQUE DU GOUPE SCOLAIRE LA CAPITELLE

Le conseil Municipal décide d'équiper la toiture du groupe scolaire la Capitelle de panneaux photovoltaïques et décide de la pose de climatiseurs afin de permettre une autoconsommation et d'injecter le surplus de production sur le réseau de distribution, et de remplacer le mode de chauffage actuel (énergie fossile) par une énergie dite propre (climatiseurs) permettant la réduction des consommations en kw/h. Le conseil municipal autorise Monsieur le Maire à demander les subventions au titre de fonds verts (40%) et Sète Agglopôle Méditerranée (30%).

Rapporteur : Monsieur Alain RUBIO – adopté UNANIMITÉ



**MAIRIE DE
VILLEVEYRAC**

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE L'HERAULT

11- BAIL RURAL MONSIEUR GARCIA – PARCELLE FRUITIERE

Le conseil Municipal décide d'accepter le bail à long terme entre LA FORÊT RURALE représentée par Monsieur Bruno GARCIA et la Commune de Villeveyrac pour la culture fruitière et l'exploitation de bois d'œuvre pour une durée de 9 ans au prix de 180 h l'hectare.

12- AUTORISATION SIGNATURE - CONVENTION SCENE NATIONALE DE SETE DU BASSIN DE THAU

Le conseil Municipal décide de signer la convention de partenariat avec la Scène nationale du bassin de Thau dans le cadre de la saison artistique 2022/2023.

Rapporteur : Monsieur Le Maire – adopté UNANIMITÉ

Plus de questions à l'ordre du jour.
La séance est levée.

Le Maire
Christophe MORGO

